

## LE COMMISSAIRE DU TIERS-ORDRE

DEPUIS que le Tiers-Ordre avait pris un développement considérable, un besoin de centralisation se faisait vivement sentir. Il était à souhaiter en effet que les fraternités dépendant des guardiannats de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières reçussent un mouvement plus uniforme et une implusion directe d'un organisme unique.

Conformément à ce besoin et aux prescriptions des Constitutions données à l'Ordre par Sa Sainteté Pie X, il a été créé un Commissaire du Tiers-Ordre, *avec résidence aux Trois-Rivières*, couvent central pour la Province de Québec.

C'est à ce Commissaire, muni de pleins pouvoirs par le Très Révérend Père Provincial, qu'on voudra bien s'adresser désormais pour tout ce qui concerne le Tiers-Ordre, notamment pour les pouvoirs de directeurs, les visites de fraternités, les renseignements.

Le Commissaire choisi est le R. P. Germain, dont la plupart des Fraternités ont éprouvé le zèle et connaissent l'amour pour le Tiers-Ordre.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	19 Août.—	Saint-Hippolyte.
Jeudi,	21 " —	Oka.
Samedi,	23 " —	L'Assomption.